Conseil d'école Extraordinaire du 25/01/2016

REPRESENTANTS DES APE : UCPE (Mmes Mousaddak, Beyelloun et M Sbaa) CAPE(Mmes El Fehri,Gmira, Martellière, Boumaiz, Benslimane, Khales) API (Mmes Drissi, Bouhmouch, Iraqi et M Ouazzani)
REPRESENTANTS DES ENSEIGNANTS (Mmes Lamarre,Bensouda, Groizon, Guillo Dauvergne, de Fria, Gharbi, Khamir, Leca, Thébault, Letessier, Delahaye et Mrs Roland, Beaurain, Al Omami, Yacoubi)
REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION : M Ellul du SCAC et M Lamarre directeur
EXCUSES : Mme Simon IEN, Mrs Joseph Proviseur Lycée Descartes, Tavernier principal du Collège Saint-Exupéry, Estienne Agent Comptable, Bouslame Inspecteur CEA

Secrétaire de séance : M Lamarre

Ordre du jour :

Sujet Unique : Carte des emplois 2016/2017

Le directeur de l'école rappelle la carte de emplois « enseignants » de l'école André Chénier pour la présente année scolaire :

- 18 postes de résidents : ils sont réservés à des titulaires de l'éducation nationale car ils ouvrent droit au détachement et donc à la poursuite de carrière. Les salaires de ces personnels sont pris en charge en partie par l'AEFE
- 9 postes (équivalents temps pleins) d'agents recrutés localement par le lycée Descartes et dont les salaires sont payés entièrement par le pôle. Ces personnels peuvent être des titulaires de la fonction publique en disponibilité ou bien des agents non-titulaires de la fonction publique

Il informe les membres du Conseil d'école de l'intention de l'AEFE de fermer le poste de résident occupé par Mme Julliard (enseignante qui fera valoir ses droits à pension en fin d'année scolaire) et de le remplacer par un poste de recruté local à compter de septembre 2016.

Le représentant du SCAC explique que les services de l'AEFE gèrent un nombre fixe de postes de résidents sur l'ensemble du réseau et qu'ils s'attachent à les répartir de la façon la plus équitable entre les établissements. Les écoles du Maroc bénéficient historiquement d'un fort taux d'encadrement par des personnels résidents ; il s'agit donc d'une mesure de rééquilibrage au profit d'autres établissements du réseau moins bien dotés et qui connaissent une croissance de leurs effectifs.

Les associations de parents formulent les appréciations suivantes :

- le coût financier de cette transformation est au désavantage des familles qui ont pourtant vu ces dernières années les frais d'écolage augmenter. Elles peuvent donc s'estimer « doublement lésées » et craignent de voir les tarifs encore augmenter de façon conséquente
- elles s'interrogent sur les possibilités de trouver sur le plan local suffisamment d'enseignants offrant toutes les garanties de professionnalisme.
- elle se demandent comment seront assurés le suivi et la formation des ces nouveaux personnels recrutés localement

Les représentants des enseignants soulignent le fait que les recrutés locaux n'ont pour la plupart aucune formation initiale. En outre, la diminution des postes de résidents peut être préjudiciable à des collègues titulaires de la fonction publique qui seraient obligés de rester en disponibilité dans l'attente qu'un poste se libère.

Le représentant du SCAC précise que les enseignants recrutés localement bénéficient d'un plan de formation continue renforcé et adapté et qu'ils sont suivis par le bureau de l'inspection du Premier degré.

Le directeur de l'école sollicite alors l'avis des membres du conseil concernant cette mesure de carte des emplois :

- « pour cette mesure » : 2 voix
- « abstention » : 2 voix
- « contre cette mesure » : 26 voix

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h40

Olivier LAMARRE, secrétaire de séance